

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2025

Le 4 avril 2025 à 19H00, le Conseil Municipal de Saint Augustin, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX, maire.

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Bouillon, Leclerc, Mmes Monédière, Bénesteau, Géraudie.

Absents : Mrs Martinie (a donné pouvoir à Marcel Auboiroux), Maison (a donné pouvoir à Lucille Bénesteau) et Mme Bourzeix (a donné pouvoir à Denis Leclerc)

Demande de subvention pour financement de la restauration des toilettes publiques du Foirail auprès du Conseil Départemental

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet suivant :

La commune souhaite restaurer les toilettes publiques sur le Foirail.

Les travaux ont été confiés aux entreprises Martinie et Fils, Chèze Christian, SAS Freygnac plâtrier peintre, Jouquant Cyril, SARL ERDE et SARL Soubranne, le maître d'œuvre en charge du projet est Monsieur Floran GAYE.

Le montant de l'opération est de 51 009,12 € HT.

La commune souhaite solliciter une aide auprès du Département pour financer une partie de cette dépense.

Cette aide étant inscrite au contrat triennal de solidarité communale 2023-2025.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- DECIDE le principe de réalisation du projet de *Restauration des toilettes publiques du Foirail*
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-après :

ESTIMATION DU MONTANT TOTAL DES DEPENSES : 51 009,12 € HT

FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Dépenses		Recettes	
HT	51 009,12		
		DSIL	17 117,10 40%
		Département	6 250,00 10%
		Total subvention	23 367,10 80%
		Commune HT	27 642,02

- AUTORISE Monsieur le maire à faire une demande de la subvention la plus élevée possible pour le financement de **Restauration des toilettes publiques du Foirail** auprès du Conseil Départemental,

Vote des budgets 2025

Monsieur Marcel AUBOIROUX présente les budgets primitifs pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'adopter les différents budgets comme suit, en dépenses et recettes :

BUDGET DE LA COMMUNE

- Section de fonctionnement : 413 875,43 €

-Section d'investissement : 386 300,55 €

BUDGET LOTISSEMENT CHAMP PAILLARD

-Section de fonctionnement : 20 993,00 €

-Section d'investissement : 40 975,78 €

Provisions pour créances douteuse au compte 6817 du budget 2025

Monsieur le Maire explique au conseil municipal, et suite aux recommandations émises par la trésorière, qu'il faut prévoir en vertu du principe de prudence, une provision pour créances douteuses au compte 6817.

Cette provision serait reprise lors de la constatation de l'irrécouvrabilité de la créance.

La DGFIP recommande de provisionner au moins 15% des impayés de plus de 2 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré constitue donc une provision au compte 6817 du budget primitif 2025 pour un montant de 65€

Travaux de reconstruction du sanitaire du Foirail

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de la mise en concurrence des entreprises pour les travaux de reconstruction du sanitaire du Foirail.

Le Conseil Municipal approuve le choix des entreprises ci-dessous :

- Lot 1 – Maçonnerie/Gros œuvre :
Martinie et fils à Gimel-les-Cascades : 17 421,99€ HT soit 20 906,39€ TTC
- Lot 2 – Charpente bois/Couverture :
- Lot 3 – Menuiserie aluminium :
SAS Christian Cheze à Corrèze : 10 194,00€ HT soit 12 232,80€ TTC
- Lot 4 – Plâtrerie/Peinture :
SAS Freygnac Plâtrerie Peintre à Beaumont : 4 080,00€ HT soit 4 896,00€ TTC
- Lot 5 – Carrelage/Faïence :
Jouquand Cyril à Tulle : 3 734,13€ HT soit 3 734,13€ TTC
- Lot 6 – Électricité :
SARL ERDE à Égletons : 1 883,00€ HT soit 2 259,60€ TTC
- Lot 7 –Plomberie
SAS Soubranne à Égletons : 5 526,00€ HT soit 6 631,20€ TTC

Le Conseil Municipal choisit ces entreprises pour effectuer les travaux précités aux prix indiqués et donne tout pouvoir à Mr le Maire pour entreprendre toutes les démarches pour la réalisation et le financement de ce projet (sollicitation d'aides auprès de l'État et du Conseil Départemental).

Le plan de financement de ce projet s'établit ainsi :

Subvention de l'État	17 117,10€
Aide du Conseil Départemental	6 250,00€
Emprunt et fonds propres	27 642,02€

Total TTC	51 009,12€

Amortissement – subvention d'équipement FDEE19

La Fédération d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze à la compétence électrification –éclairage public pour les travaux d'investissement.

La commune de Saint-Augustin a pris en charge auprès de ce syndicat la part des travaux lui revenant sur l'exercice 2024 (3 331,87€ au 204182 du budget investissement –dépenses de la commune)

Cette dépense étant obligatoirement amortissable, la commune décide d'amortir cette somme sur 5 ans et d'inscrire au budget section d'investissement à l'article 2804182 et en fonctionnement à l'article 68111 la somme de 66,00€.

Informations diverses :

Choix de la faïence au mur du sanitaire du Foirail :

